

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 11 juin 2019</b>
<u>Nombre de Conseillers :</u>  En exercice : 37 Présents : 35 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 122/2019</b>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le onze juin à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contamine-Sarzin, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 05 Juin 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Messieurs Gilles PASCAL donne son pouvoir à Carole BRETON, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Christian VERMELLE.</p> <p><b>Absents</b> : /</p> <p>Madame Carole BRETON est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : FINANCES – Subvention au bénéfice de l'EPIC Haut Rhône Tourisme.**

**Vu**

- La délibération N°235/2018 en date du 11/12/2018 accordant à l'EPIC Haut Rhône Tourisme pour l'animation conjointe d'un stand sur le site du barrage de Génissiat avec la CC du Pays Bellegardien,
- La délibération N°44/2019 du 12-03/2019 portant approbation du budget primitif 2019 de la CCUR
- Le compte rendu de la réunion de bureau en date du 14.05.2019

**Considérant que**

- L'Epic Haut Rhône Tourisme envisage, pour 2019, de reconduire cette opération,
- La communauté de Communes Usse et Rhône a accepté le principe de cette animation,
- Ce coût nécessite une prise en charge par la Communauté de Communes Usse et Rhône et intervient en supplément du budget initial de l'EPIC.

Le Président propose au Conseil communautaire d'octroyer une subvention supplémentaire de 5 000 € à l'EPIC Haut Rhône Tourisme.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** de verser à l'EPIC Haut Rhône Tourisme une somme de 5 000 €, au titre de la reconduction de leur action en matière de promotion touristique faite sur le site de Génissiat pour 2019,

Envoyé en préfecture le 24/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

SLOX

ID : 074-200070852-20190611-CC\_122\_2019-DE

DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif (Budget principal) 2019, chapitre 65, compte 65548.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*